



Groupe d'étude en orthophonie  
8, rue Henry Bordeaux  
74000 ANNECY  
amo74.fr - contact@amo74.fr

## LE DIALOGUE COGNITIF EN ORTHOPHONIE

Animé par : **Anne-Françoise BOUILLET**, *licenciée en logopédie (master en orthophonie) et formatrice en gestion mentale*

### OBJECTIFS :

- Mettre en œuvre une démarche réflexive
- Repérer les indices récurrents de fonctionnement
- Connaître les incontournables liés à chaque geste mental
- Effectuer des hypothèses en termes de gestion mentale sur base du bilan orthophonique et de l'entretien de l'anamnèse
- Adapter le dialogue cognitif en fonction de la singularité de fonctionnement du patient
- Déceler les obstacles en dialogue cognitif liés à l'espace / temps et en tenir compte dans la rééducation
- Organiser des séquences rééducatives, effectuer une guidance parentale, qui tiennent compte des processus cognitifs du patient
- Favoriser le transfert, viser l'autonomie du patient

### CONTENU :

- Module 1 : communication des finalités et moyens pédagogiques et didactiques de la formation ; le dialogue cognitif, définition, rappel théorique ; technique, écoute et reformulation ; le dialogue cognitif dans les gestes ; mise en application du dialogue cognitif ; fiches de synthèses
- Module 2 : analyse de tâches (exercices, jeux proposés en rééducation) ; dialogue cognitif sur la compréhension ; écoute et analyse, vidéos, travail en petits groupes, recensement des différents types de dialogue cognitif et illustrations, atelier de mise en situation ; synthèse de la formation ; évaluation des connaissances

**ATTENTION ! nombre de stagiaires limité : 25 personnes maximum.**

Dates : **Judi 22 et vendredi 23 mars 2018** de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30  
**Lundi 17 et mardi 18 septembre 2018** de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

**Inscription** (frais de repas inclus) via le site Internet [www.amo74.fr](http://www.amo74.fr)

Responsable AMO du stage : Anne ZONDER, 8 rue Henry Bordeaux, 74000 ANNECY

Tarifs :

<b>Adhérent : 520€</b> (chèques : 50€ + 210€ + 260€)	<b>Non-adhérent : 640€</b> (chèques : 50€ + 270€ + 320€)	<b>Convention employeur : 800€</b> (règlement : 50€ + 350€ + 400€)
---	---	---